



CONSEIL MUNICIPAL du 25 MARS 2021 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-et-un, le 25 mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Magaud, 8 rue du Moulin, sous la présidence de M. François GILET.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : François GILET, Mickaël MALLARD, Cécile ANSAR, Marietta RETAILLEAU, Pascal MOLLE, Maude RIGALLEAU, Cyril ROBERT, Edith AUGOT, Benoît VAN DER ELST, Jennie LANDRIAU, Patrick COUTAUD, Michèle GERARD, Alexis MARTINEAU, Catherine NOURRY, Etienne NAULEAU, Clémène RICHARD, Julien BENOIT, Eléonore GALLOIS, , Evelyne MISSIRE, Max AUBIN, Annie MORVAN Pierre BLAIZEAU, Anne-Laure COUMAILLEAU et Gérard BOURRIEAU.

Pouvoirs : Cécile DREURE qui a donné pouvoir à M. le Maire, Antoine GALOIS qui a donné pouvoir à Cyril ROBERT et Nicolas DENIS qui a donné pouvoir à Alexis MARTINEAU.

M. Benoit VAN DER ELST est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance par un propos introductif : « Je vous rappelle que dans vos sous-mains vous trouverez la synthèse des délibérations. Avant de démarrer, les comptes-rendus des précédents conseils sont toujours en cours, j'ai depuis cet après-midi celui du mois d'août à valider sur mon bureau et on rattrape le retard pour la suite. » M. le Maire rappelle les gestes barrières pour ceux qui prendront la parole avec les micros.

DELIBERATION N° 2021/17 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

M. le Maire donne la parole à M. Cyril ROBERT qui présente le diaporama du Débat d'Orientation Budgétaire ainsi que le projet de délibération.

Considérant que l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal.

Considérant que ce débat doit intervenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif et dans les conditions fixées par le règlement intérieur,

Après délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** des orientations budgétaires pour 2021 telles que proposées dans le rapport joint en annexe de la présente délibération.

M. le Maire remercie M. Cyril ROBERT et demande s'il y a des questions.

M. le Maire : « Sur la partie maîtrise des dépenses de fonctionnement, il faut aussi préciser que cela peut être plus de 840 000 € ou moins d'1 602 000 €, c'est l'enveloppe globale qu'il faut pouvoir tenir. J'en profite également pour remercier dès maintenant les services de la mairie pour la préparation de ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en collaboration avec le comptable public et les services des finances publiques pour essayer d'être le plus précis afin que vous ayez le maximum d'information en vue de la préparation du vote du budget le 14 avril prochain. Je remercie également le cabinet d'audit qui nous a accompagné. Eh bien, nous sommes donc dans un débat d'orientation la parole est donc possible et souhaitable pour échanger sur ce qui a été présenté. »

M. AUBIN : « Je voudrais revenir rapidement, même si c'est un peu marginal, sur la première partie du contexte général de l'exercice 2021. Je ne pense pas qu'il y est grand intérêt à présenter l'environnement international, mondial et européen qui sont déconnectés du contexte local, or le contexte local vous n'en parlez pas. Cela me gêne un petit peu, je prends l'exemple du chômage, vous parlez du chômage de masse au niveau national alors qu'en Vendée le problème c'est plutôt la difficulté des entreprises à recruter du personnel et pas vraiment le niveau du chômage. Le fait de se mettre sur un plan qui n'est pas celui de l'échelle locale peut amener, à mon avis, des erreurs dans le diagnostic donc des erreurs dans les solutions qui sont apportées. Et deuxième point sur cette partie là, je m'interroge sur la dernière phrase du paragraphe sur le contexte économique national je cite : « La réforme du travail adoptée en 2017 vise à assouplir davantage le marché du travail », je me demande ce que cette phrase a, à voir, avec notre débat d'orientation budgétaire. Sur la stratégie budgétaire et les orientations budgétaires du mandat page 12, il me semble avoir vu, vous me direz que c'est une interprétation certainement, renforcer les moyens des services, prioriser et accélérer le désendettement de la collectivité et préparer à un haut niveau d'investissement pour le mandat. Il me semble que ces trois objectifs sont contradictoires, comment peut-on se désendetter et assurer un haut niveau d'investissement. D'ailleurs la contradiction est confirmée par le niveau des investissements que vous prévoyez ultérieurement dans vos budgets, cela ne semble pas vraiment correspondre à ce que vous budgétisez par la suite. »

M. le Maire : « Juste une petite précision, tu as bien vu le titre qui est « Les orientations budgétaires pour le mandat 2020-2026. »

M. AUBIN : « Oui bien sûr. Au niveau de la stratégie, je m'arrête sur la première phrase : « Adaptation des orientations budgétaires du mandat au contexte financier de la crise sanitaire... ». Est-ce que j'ai bien compris ? Pour moi, je traduis cela par la chose suivante : « nous nous apercevons au bout de neuf mois que les promesses que nous avons faites pendant la campagne électorale ne pourront pas être tenues ». Est-ce que je suis dans le vrai ou pas ? C'est comme cela que je l'analyse. Le point « Outils budgétaire, PPI et prospective sur six ans », sur ce point-là il est bien évident que l'on ne va pas vous reprocher de vouloir mettre ces outils en place, ce sont des outils utilisés couramment dans n'importe quelle entreprise bien gérée. Nous vous demandons donc cependant le planning de mise en oeuvre de cet outil et nous souhaitons qu'un point de la situation soit fait chaque année à l'occasion de l'approbation des comptes. Je termine sur vos « Choix budgétaires », il me semble que votre projet se résume à deux choses : premièrement, bloquer l'investissement pendant deux ans minimums pour se désendetter et deuxièmement augmenter les impôts. Il me semble qu'il y a une partie qui est complètement occultée dans cette histoire, je veux parler des économies de fonctionnement. Nous ne vous ferons pas de procès d'intention, nous attendrons le projet budget pluriannuel pour juger vos actes. Nous observons cependant dans ce dossier que vous ne parlez pas d'économie mais de maîtrise des charges, je traduis en langage courant il s'agit d'une augmentation modérée mais pas d'une diminution. Pourquoi n'utilisez-vous pas le terme d'économie ? Ce n'est pas un gros mot. Vous faites, à mon avis une erreur de diagnostic en confondant l'effet et la cause. La cause de la situation financière communale n'est pas, à notre avis, l'endettement c'est l'insuffisance comptabilité de fonctionnement qui n'a cessé de se dégrader depuis que vous êtes aux affaires depuis douze ans et pas seulement sur les deux dernières années. Il y a des choix qui ont été faits, qui sont des choix dispendieux pas qu'au niveau des effectifs mais également au niveau des dépenses courantes « Festival et autres ». D'un autre côté les ressources, vous avez pris du retard dans vos projets de construction de logements et cela pèse sur les ressources fiscales de la Commune. Je passerais sur les

problèmes de remboursement à l'EPF alors que les projets ne sont pas réalisés, mais qui sont dû au fait que vous avez pris du retard sur ces projets là. Au niveau des tarifs des services, un blocage inconsidéré sur la période alors que les coûts n'ont cessé d'augmenter. Voilà pour ce qui me concerne des observations que j'avais à faire. »

Mme MISSIRE ; « Pour ma part, je souhaiterais apporter quelques précisions concernant votre commentaire relatif au prêt de 2 000 000 € du 18 décembre 2019 qui a été voté à l'unanimité, c'est un paragraphe qui est écrit en gras dans le diaporama et en rouge et qui a attiré mon attention. Ce prêt, comme la délibération le présente, devait permettre de rembourser ORYON pour l'avance de plus de 1 400 000 € qu'ils avaient fait pour la rénovation de l'école achevée à la date concernée d'une part, et de financer les travaux de rénovation des rues du centre bourg, le plan cyclable, la finalisation des acquisitions foncières des secteurs Art'Solo, Margerie et du Prieuré d'autre part soit à peu près 500 000 €. Cela devait permettre de rééquilibrer la section d'investissement déficitaire. Je tiens à préciser, que bien que n'ayant voté aucun budget en 6 ans, nous ne nous sommes jamais opposés à la rénovation de l'école qui n'avait que trop tardée et qu'en élus responsables nous ne pouvions nous opposer à cet emprunt. Je vous rappelle également que le DOB présenté en mars 2019 indiquait un taux d'endettement de 6,84 années et celui présenté le 3 mars 2020 indiquait un taux d'endettement de 7,73 années, 8,83 si on prenait en compte l'année de l'incidence de l'emprunt. Comment le groupe d'opposition aurait-il pu anticiper un endettement de plus de dix années alors que nous n'avions aucun élément du dossier. Par contre, vous-même ainsi que deux de vos adjointes étiez déjà à la manœuvre, vous aviez non seulement connaissance de tous les dossiers mais vous avez participé à leur élaboration. Vous auriez pu anticiper les difficultés que la Commune connaît aujourd'hui et que vous semblez découvrir. Vous avez voté tous les budgets et toutes les décisions en connaissance de cause, ce qui n'était pas notre cas puisque nous étions écartés de toutes réflexions prospectives et de toutes participations à l'élaboration des projets. Alors s'il vous plait, sauf à être intellectuellement malhonnête, ne nous faites pas porter avec vous la responsabilité de la situation actuelle de notre Commune, vous avez gouverné sans partage, eh bien, assumez maintenant vos erreurs sans partage, nous ne cautionnons pas l'amalgame.

Mme MORVAN : « Je voudrais à travers ces quelques lignes vous faire part de notre réaction, nous, élus de la minorité, à la lecture des documents du DOB que nous avons reçu pour la réunion de ce soir. Comment ne pas faire la comparaison du programme électoral 2020 « D'en avant Dompierre » qui vous a permis d'être élus et vos orientations budgétaires un an plus tard une fois élus. Comment avez-vous pu écrire dans votre programme de campagne je cite : « Des finances saines et maîtrisées qui permettront de financer un niveau d'investissement au moins équivalent à celui réalisé entre 2014 et 2020 » ? Vous aviez promis également une stabilité de l'impôt et du prix des services afin de ne pas accroître la pression financière sur les ménages Dompierrois. Visiblement maintenant que vous êtes élus, la pression financière des Dompierrois n'est plus votre priorité. Vous avez bercé de rêves les Dompierrois avec une liste à la Prévert de projets : maison médicale, rénovation de l'école, vestiaires pour la danse, terrain synthétique de foot, vestiaires pour le foot, terrain de pétanque, liaisons douces, logements seniors, il y en avait pour tout le monde. La minorité, depuis des années, vous avait fait part de son inquiétude sur vos choix budgétaires en refusant tous les ans pendant six ans de voter le budget proposé. Nous, élus de la minorité comme tous nos prédécesseurs de la minorité, nous n'avons pas accès au dossier, mais en analysant simplement les comptes administratifs et le budget primitif nous déplorons une situation financière préoccupante. Plus de 6 000 000 € de dette soit 1 530 € par habitant. Pour rappel, la moyenne nationale est à 760 € par habitant, nous sommes à plus du double. Un résultat de fonctionnement en lente et constante dégradation depuis 12 ans. Vous avez participé à cette situation et vous êtes pleinement co-responsable en ayant voté pendant douze années consécutives l'ensemble des budgets en tant qu'élus de la majorité et adjoints en charge des affaires. Vous ne pouviez pas ignorer l'état des finances de la Commune, malgré tout, vous avez écrit que les finances étaient saines. Alors il y a plusieurs hypothèses qui s'offrent à nous pour tenter d'expliquer cette divergence entre vos propos et la réalité du terrain : soit vous le saviez, c'est ce que vous avez tenté de nous persuader pour vous exonérer de toutes responsabilités, soit vous ne le saviez pas et vous l'avez caché aux Dompierrois ou enfin dernière hypothèse, moins réjouissante, vous ne maîtrisez pas les arcanes de l'analyse financière de la Commune. Je redoute qu'il y ait un peu des trois et cela n'est pas

pour nous rassurer sur la façon dont vont être conduites les affaires de la Commune au cours de ce mandat. »

M. le Maire : « Je ne répondrais pas, c'est votre point de vue que d'aborder les choses au regard des mandats précédents et je n'ai pas de réponse à apporter sur ce point parce qu'aujourd'hui la situation de la Commune est telle que l'on vous l'a présentée en commission finances de manière transparente. Nous avons échangé pendant plus d'une heure hier soir, M. AUBIN en toute franchise avec Mme DREURE qui ne peut pas être là ce soir, on vous a dit les choses, on a évoqué les événements, on vous les présente de manière transparente telles qu'elles sont. Nous n'avons rien à cacher puisque c'est la réalité de la situation qui nous a été révélée par le comptable public à l'occasion des échanges que nous avons eu et par le cabinet d'audit. La situation indique que la Commune a connu en 2018, 2019 des charges générales en augmentation avec un emprunt sur lequel vous aviez la possibilité de poser l'ensemble des questions. Lorsque vous parlez de responsabilité en tant qu'élus, je rappelle que dans le conseil municipal de mars 2020 et de décembre 2019, il y avait des représentants de tous ceux qui ont eu des prétentions pour les municipales de mars et juin, et les choses ont été présentées en connaissance de cause avec les éléments qui nous ont été présentés à l'époque et vous aviez aussi la possibilité de poser l'ensemble des questions. Si j'ai une remarque à faire sur cela, c'est que je ne me souviens pas avoir beaucoup vu de questions écrites de votre part dans les précédents mandats pour obtenir des informations ou pour apprécier le sujet. Pour autant, ce qui nous intéresse aujourd'hui, et c'est ce que l'on vous propose en responsabilité, c'est de mettre les choses sur la table et de partager avec les Dompierrois pour dire qu'elle est la situation et qu'elle est notre responsabilité. Aujourd'hui c'est bien de trouver des solutions pour pouvoir continuer à faire avancer Dompierre, il faut avoir la connaissance de comment les choses se sont passées pour être vigilant à l'avenir. Mais notre vraie responsabilité c'est de répondre aux enjeux environnementaux, aux moyens des services pour ne pas dégrader le service public et à la crise. Nous déplorons aussi la suppression de la taxe d'habitation qui fait que les compensations qui vont nous être données nous prive d'une fiscalité locale directe des bases et c'est une réalité qui s'impose à tous. La situation dans laquelle on est aujourd'hui c'est, soit on subit, on reste passif et les services publics se dégradent, soit on prend ses responsabilités et c'est ce que nous faisons. En ce qui concerne les hausses d'impôts, c'est un débat d'orientation budgétaire, nous vous soumettons les options que nous avons travaillé et vous pouvez avoir un autre scénario. La hausse de 5 points en moyenne par habitant des 95 % de foyers propriétaires sur la Commune représentera 5 € par mois. Cette hausse sur le budget de la taxe d'habitation permettra une recette complémentaire pour les foyers et les entreprises d'un montant de 136 000 € dans les caisses de la Commune avec une augmentation moyenne pour les entreprises aux alentours de 8 € par mois. Nous avons donc cette responsabilité de préparer l'avenir sur des enjeux écologiques, sur les associations qu'il va falloir aider, les Dompierrois qui souffrent. Il y en a de plus en plus, Mme ANSAR vous en parlera dans quelques instants et je regrette que vous puissiez porter des accusations graves compte tenu des relations que l'on essaie de poser. J'ai entendu quelque chose qui renvoie à la dimension de malhonnêteté et cela c'est très grave par contre.

Mme ANSAR : « Pour la partie sociale, votre première question porte sur la situation des Dompierrois par rapport au taux de chômage. Cela va être l'objet du DOB du CCAS de la semaine prochaine. Dompierre compte 4 400 habitants, on a 120 demandeurs d'emploi ce qui fait une augmentation de 2,6 % par rapport à l'année passée. Une hausse du chômage chez les hommes de près de 30 % par contre une baisse chez les femmes de 20 % et plus de la moitié des chômeurs ont entre 26 et 45/50 ans. Au niveau de l'ancienneté, deux tiers ont moins d'un an d'ancienneté, c'est toujours en mouvement, par contre 41 Dompierrois sont inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'une année maintenant, voilà pour la situation du chômage. La Commune a une population qui est vieillissante et forcément il va falloir en terme social accompagner les personnes âgées et surtout, vous en parliez tout à l'heure, dans l'autonomie à domicile. On reviendra sur tout ces éléments-là lundi prochain et je pense que le DOB du CCAS pourra être mis en ligne pour que tout le monde puisse avoir accès aux données qui concernent la Commune. »

M. le Maire : « J'ajoute, pour répondre aussi à certaines de vos remarques ou de vos questions, qu'en ce qui concerne les dossiers importants d'investissement lourds pour la Commune, ils nécessitent de

continuer à être préparés. La cour de la maternelle, le recrutement de la maîtrise d'œuvre qui a été fait ces jours-ci, le dossier de la rénovation de l'école élémentaire Pierre Menanteau et du foot continuent d'avancer à fortiori les terrains synthétiques, les pistes cyclables sur chaussée en 2021 sont à la finalisation d'étude pour pouvoir être mis en œuvre. J'ai entendu, et cela me paraît curieux, des retards dans les projets de logements sociaux sur la Commune, à l'exception d'un que vous connaissez particulièrement bien mon cher M. AUBIN qui se situe rue du Bois Noir, mais je ne sais pas s'il est nécessaire de reparler des circonstances et des raisons de ce retard vous aurez sans doute l'occasion de l'expliquer si vous le souhaitez. Un autre projet qui a connu quelque retard concernant des entreprises qui ont fait faillite et des retards dans la construction qui sont liés à un chantier qui a connu un certain nombre d'éléments de malchances, les choses avancent, on a aussi eu l'occasion d'en parler hier soir. On ne peut pas non plus dire des choses ou se comporter d'une façon alarmante ou dire autre chose quand on est devant les Dompierrois et devant cette instance, je pense qu'il faut avoir une certaine régularité sur les choses si on veut parler d'honnêteté pour les uns et pour les autres. En fait, j'aurai une dernière question puisque l'on parle d'économie, mais alors là vous proposez de la faire sur quoi ? Alors allez-y puisque vous avez analysé le compte administratif, je veux bien que vous nous disiez sur quoi on fait les économies. »

Mme MORVAN : « Je n'ai pas accusé de malhonnêteté, j'ai posé des questions auxquelles d'ailleurs je n'ai eu aucunes réponses. »

M. le Maire : « C'est un débat. »

Mme MORVAN : « Oui tout à fait, c'est pourquoi je pose une question. Je m'étonne de la différence de vos propos entre votre programme qui est sorti début 2020 et une analyse qui était la même que début 2020. On en était nous, parfaitement conscient, donc comment vous ne pouviez pas l'être ? C'est ma question, je ne comprends pas comment on peut avoir une telle différence c'est cela que je vous pose comme question. Répondez-moi. »

M. le Maire : « J'ai entendu votre question, la parole est à M. AUBIN. »

Mme MORVAN : « Il ne faut pas me répondre avec des grandes phrases, il faut me répondre factuellement. Comment il y a une différence entre votre programme de campagne et les comptes administratifs arrêtés en 2019 ? »

M. le Maire : « Mme MORVAN, quelles sont les pistes d'économie que vous proposez ? »

Mme MORVAN : « Ce n'est pas la question que je vous pose ? »

M. le Maire : « Si, moi je pose cette question. Quelles sont les pistes d'économie, sur quel poste on les fait, allez-y, on est attentif à vos questions. »

Mme MORVAN : « Arrêtez ce jeu, je voudrais que vous répondiez à ma question d'abord et on répondra aux vôtres si vous voulez mais vous répondez d'abord aux nôtres. »

M. le Maire : « Pour une opposition constructive, je pense qu'il faudra l'améliorer. »

Mme MORVAN : « Qu'est-ce qui explique ? Puisque vous aviez besoin d'un cabinet d'audit pour constater que les finances de la Commune n'étaient pas saines, c'est un peu dommage j'aimerais savoir pourquoi il y a une telle différence entre votre programme où vous promettez de ne pas augmenter les impôts et vous les augmentez. »

M. le Maire : « Vous dites un point qui n'est pas juste. Vous dites que la situation n'est pas saine, la situation est saine, on a déjà eu l'occasion d'en parler en commission finances, il n'y a pas d'emprunt toxique sur la situation municipale. »

Mme MORVAN : « Est-ce-que vous savez ce que c'est qu'un emprunt toxique ? »

M. le Maire : « Oui tout à fait, il n'y a pas de décision qui ont été prises avec des charges de dette qui évoluent en fonction de l'emprunt qui a été contracté et vous le savez très bien. Vous pouvez renvoyer ce jeu de ping-pong stérile mais qui n'a pas d'intérêt pour les Dompierrois, aujourd'hui on est dans le DOB et il s'avère que la situation est saine, par contre la situation elle est tendue c'est ce que l'on vient de vous dire. La situation est tendue et a nécessité que nous tenions compte du rapport du comptable public et des échanges que nous avons eu avec l'audit, pour prendre à un moment donné nos responsabilités pour retrouver des marges. C'était effectivement des choses qui n'étaient pas prévues au départ et sur lesquelles nous mettons les éléments sur la table pour voir. Vous pouvez dire on savait, on ne savait pas mais cela n'intéresse que vous, l'important aujourd'hui c'est comment on avance. »

M. AUBIN : « On ne doit pas avoir effectivement la même analyse des choses en ce qui concerne le premier point, le retard dont j'ai parlé tout à l'heure sur le dossier de construction. Je constate qu'il y a eu des acquisitions foncières sur la zone d'Art'Solo, du Moulin, du Prieuré et juste à ce que je sache il n'y a eu aucun projet de lancer à ce jour sur ces zones. La preuve en est sur le Prieuré, l'EPF vous réclame de rembourser ce qu'il a avancé, si cela ce n'est pas la démonstration qu'il y a un retard sur ce projet, là je ne comprends pas très bien. Je ne parlerai même pas de la résidence du Moulinet qui a pris trois ans de retard et vous avez l'audace de dire qu'il n'y a pas de retard dans ce domaine, je pense qu'il faut être un petit peu sérieux à ce niveau-là. Autre chose, je n'accepte pas que vous disiez que je tiens un discours différent ici et quand je vous rencontre, ce n'est pas dans ma nature généralement d'avoir deux discours et cela je ne peux pas l'accepter. »

M. le Maire : « Et donc quel service on supprime ? »

M. AUBIN : « Alors oui. Non, je ne veux pas rentrer dans ce débat-là. »

M. le Maire : « Si, si, je pense que cela intéresse les instances municipales, les services municipaux et les habitants de la Commune de savoir quelles sont les pistes d'économie ? »

M. AUBIN : « Je vous en ai déjà parlé. La situation actuelle, elle ne date pas des deux dernières années, elle est le résultat d'une gestion depuis douze ans que vous avez continuellement aggravée. Augmenter les charges de fonctionnement sans en contrepartie développer les ressources nécessaires pour les financer c'est cela. Alors, je ne retiendrais qu'un poste c'est celui des effectifs celui des charges de personnel, on en a parlé hier, je vous ai dit que vous aviez la possibilité de ne pas renouveler un poste mais vous m'avez dit, mais si, il faut le renouveler. Vous n'avez pas voulu me dire le montant budgétaire que cela représente, mais je sais à peu près à combien cela va tourner et vous me demandiez des sources d'économie, là, à mon avis il y en a. »

M. le Maire : « Du coup allez jusqu'au bout, il y a une piste d'économie sur un poste d'agent de catégorie B ou A qui tourne autour de ? »

M. AUBIN : « On va arrêter s'il vous plaît de jouer, le problème est suffisamment important et grave pour que l'on arrête de jouer ce petit jeu. Les Dompierrois apprécieront votre comportement »

M. le Maire : « Je ne sais pas s'ils apprécieront le nôtre mais je pense qu'ils ont apprécié le vôtre, ce qui est sûr c'est de combien on parle d'économie ? »

M. AUBIN : « On ne va pas refaire le budget là. »

M. le Maire : « Mais attendez-, je reprends vos propos et je pense qu'il faut être précis et sérieux parce que quand on est capable de dire et de soutenir à l'instant devant tout le monde que dans ce DOB il n'y a pas un élément concernant les pistes d'économie et bien à minima il faudrait être en capacité de dire sur quoi on les fait. Vous venez de dire que c'est sur les charges de personnel ok, mais

lesquelles, on vous écoute. »

M. AUBIN : « Mais non attendez. »

M. le Maire : « Vous n'êtes donc pas en capacité de nous le dire. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole dans votre groupe. La parole est donnée à M. Cyril ROBERT pour la clôture de cette délibération. »

M. AUBIN : « Vous faites donc les questions et les réponses. »

Mme MISSIRE : « Vous n'avez apporté aucune réponse à nos questions. »

M. le Maire : « Je vous rappelle que vous avez le droit de prendre la parole quand elle vous est donnée, Mme MISSIRE. Je vous remercie. »

Mme MISSIRE : « Quand on vous la laisse, vous ne la prenez pas comme il faut. »

M. le Maire : « Mme MISSIRE, c'est la dernière fois. »

Il est proposé au Conseil Municipal prend acte de la délibération.

DELIBERATION N°2021/18 : VOTE D'UN ACOMPTE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ESPAC'YON

M. le Maire donne la parole à M. Benoit VAN DER ELST qui présente le projet de délibération :

Par délibération 2019/40 du 10 juillet 2019, une convention de partenariat a été signée entre la Commune, la CAF et Espac'Yon. La Commune s'engage à apporter son soutien financier à Espac'Yon sous forme de subvention annuelle.

Dans l'attente du vote des subventions aux associations, et à sa demande, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'un acompte à l'association Espac'Yon pour faire face à ses dépenses. Le montant de cet acompte sera de 30 000€.

Il est rappelé que les conseillers exerçants, ou dont les membres de la famille exercent, des responsabilités dans une association susceptible de percevoir une subvention communale ne prennent part ni au débat, ni au vote concernant l'attribution des subventions.

Le dossier a été présenté à la Commission Finances le 18 mars 2021,

Après délibéré, se sont abstenus Mme Maude RIGALLEAU et M. Benoit VAN DER ELST en tant que représentants de l'Association Espac'Yon, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** le versement d'un acompte à l'association Espac'Yon, équivalent à 30 000 €,
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021,
- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire remercie M. VAN DER ELST et lui demande d'apporter des précisions sur la convention tripartite entre la Commune, la CAF et Espac'yon.

M. VAN DER ELST : « La convention tripartite qui est en cours de réécriture est prévue pour

2021/2024 et elle implique d'une part la Commune, la CAF et Espac'Yon. A titre d'indication, Espac'Yon touche une subvention de la CAF en deux fois. Pour ce qui concerne l'enfance deux versements ont lieu deux fois par an donc un le 31 mars pour ce qui concerne les projets enfance/jeunesse et pour les projet famille le 30 avril. La subvention que perçoit Espac'Yon de la part de la CAF est de l'ordre de 100 000 € une fois que le nombre d'heure réalisé leur a été communiqué. Ils ont besoin de cette subvention simplement pour clôturer leur compte en 2021. A savoir qu'actuellement, ils ont une baisse des recettes en raison des conditions sanitaires actuelles et donc des charges importantes à payer. »

M. le Maire demande s'il y a des questions.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2021/19 : REMBOURSEMENT DES HEURES REALISEES PENDANT LES PERIODES SCOLAIRES AU MOIS DE MAI PAR LE PERSONNEL DE L'ASSOCIATION ESPAC'YON

M. le Maire donne la parole à M. VAN DER ELST qui présente le projet de délibération :

Pour faire face à la crise sanitaire, des heures ont été réalisées par les employés du centre social pendant les périodes scolaires au mois de mai.

Par courrier, il est demandé le remboursement de ces heures qui s'élève à 2 400€.

Le dossier a été présenté à la Commission Finances le 18 mars 2021,

Après délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **DE PROCEDER** au remboursement de la somme de 2 400€ pour les heures de travail effectuées pendant les temps scolaires.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021,
- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

M. VAN DER ELST : « A titre d'indication, il y a eu un accueil des enfants de personnels soignants qui s'est déroulé dans les locaux de l'école maternelle. Cet accueil a été fait essentiellement par 3 personnes pour un total de 234 heures supplémentaires réalisées pendant cette période. »

Mme ANSAR : « J'ai juste à vous préciser que ce qui a été mis en place pour les enfants de personnel indispensable à la gestion de crise, c'est comme cela qu'on les appelait, représentaient à peu près une trentaine d'enfants qui étaient accueillis en fonction des besoins des parents, soit aux alentours de dix par jour. En effet, Espac'Yon nous a donné un sacré coup de main pour les mercredis et puis après pour l'accueil au mois de mai quand il a été question pour tous les enfants d'avoir la possibilité de revenir à l'école. Comme ils étaient accueillis à l'école finalement plutôt sur 2 jours par semaine, pour autant, il fallait continuer à accueillir 5 jours par semaine les enfants du personnel indispensable à la gestion de crise. »

M. le Maire remercie M. Benoit VAN DER ELST et demande s'il y a des questions.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : « Nous avons épuisé l'ordre du jour, il n'y a pas de document à signer. »

M. BOURRIEAU : « C'est concernant les parkings liés aux logements de la rue du Moulinet, sujet qui a été évoqué hier soir avec vous. J'aurai aimé que l'on puisse se rencontrer ne serait-ce qu'au sein de la commission car nous avons des propositions à vous faire qui ne vont pas tout à fait dans le sens que vous voulez. Je voudrais aussi savoir s'il y a eu une étude hydrologique de faite dans ce cadre-là. »

M. le Maire : « Cela a été évoqué lors de la dernière commission à laquelle vous ne pouviez pas être et où on n'a pas reçu de mot d'excuse pour le coup. Ce qu'il faudrait que vous fassiez M. BOURRIEAU c'est que vous preniez le numéro de téléphone de la présidente de commission à savoir Mme DREURE, 1^{ère} adjointe, je vais vous le donner à l'issue du conseil municipal. Cela a été travaillé en commission municipale, les solutions alternatives ont été présentées à cette occasion-là, on a échangé hier soir avec M. AUBIN et Mme MISSIRE, mais à priori vous ne vous parlez pas et effectivement la proposition qui a été faite a déjà été étudiée par les services. Il faut absolument que vous puissiez vous excuser lorsque vous ne pouvez pas venir car du coup cela a été travaillé en commission et vous ne pouviez pas venir. C'est un peu ennuyeux d'avoir à poser la question en séance du conseil municipal. Je vais vous donner le numéro de téléphone de Mme DREURE. »

M. BOURRIEAU : « Je suis un petit peu désolé, j'ai une profession qui a des exigences particulières quelques fois. »

M. le Maire : « Je comprends et on est un certain nombre dans ce cas-là, cela ne vous empêche pas de me joindre puisque vous avez mon numéro de téléphone et d'appeler Mme DREURE également. »

La séance est levée à 19 h 50.

La secrétaire de séance

Benoit VAN DER ELST



M. le Maire

François CILET

